

<b>ECOLE</b>	<b>R.P.I. Aigueperse – Saint Igny de Vers Le Bourg 69790 Aigueperse 69790 Saint Igny de Vers</b>
<b>Date</b>	<b>07/11/2019</b>
<b>Commune</b>	<b>Aigueperse – Saint Igny de Vers</b>

<b>Participants</b>	<b>prénom, nom, fonction</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marjorie PINTO (enseignante, directrice de l'école d'Aigueperse)</li> <li>- Marion BERNARD (enseignante, directrice de l'école de Saint Igny de Vers)</li> <li>- Katy BOURBON (enseignante maternelle à mi-temps)</li> <li>- Vanessa OCANA (enseignante de CP-CE1)</li> <li>- Nathalie BRUNET (représentante des parents d'élèves – classe de cycle 2 et 3)</li> <li>- Carine LESPINASSE (représentante des parents d'élèves – classe de cycle 2)</li> <li>- Anaïs DESJARDIN (représentant des parents d'élèves- classe de cycle 1)</li> <li>- Christelle CHAPUIS (employée communale, surveillance dans le car et à la cantine)</li> <li>- Séverine CONDEMINE (employée communale - ATSEM)</li> <li>- Danielle DEFFAÏSSE (adjointe mairie de Saint Igny de Vers)</li> <li>- Patricia BRAY (adjointe mairie d'Aigueperse)</li> </ul>	

<b>Absents excusés</b>	<b>prénom, nom, fonction</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme DEMARET (Inspectrice de l'Education Nationale)</li> <li>- Sylvia BESSON (représentante des parents d'élèves)</li> <li>- Mélisande HENRIOT (représentante des parents d'élèves)</li> <li>- Aurore CROZET (représentante des parents d'élèves)</li> </ul>	

<b>Ordre du jour</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du procès-verbal du conseil précédent</li> <li>2. Délibération pour réunir les conseils des écoles d'Aigueperse et de St Igny de Vers</li> <li>3. Fonctionnement de l'école <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Le fonctionnement, le rôle, et les modalités de délibération du conseil d'école</li> <li>b. La présentation de l'équipe éducative, du RASED, des membres du conseil d'école</li> <li>c. Le règlement intérieur de l'école en respect du nouveau règlement départemental: vote</li> <li>d. La charte de la laïcité à l'école</li> <li>e. Elections des délégués des parents d'élèves : résultats</li> <li>f. Coopérative scolaire : fonctionnement, bilan financier</li> </ol> </li> <li>4. Hygiène et sécurité <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Sécurité : présentation des différents dispositifs dans le cadre scolaire et périscolaire et retour sur les exercices de sécurité (incendie, PPMS attentat/intrusion)</li> <li>b. Alimentation à l'école (gâteaux d'anniversaire, pâtisserie)</li> <li>c. Travaux : demandes, bilan</li> </ol> </li> <li>5. Actions pédagogiques <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Projet d'école et de classes : présentation</li> <li>b. Projet numérique : ENIR</li> <li>c. Evaluations : présentation</li> <li>d. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)</li> <li>e. Dispositifs d'aide (PPRE, PAP, RASED, Pôle Ressources...)</li> <li>f. Actions du Conseil Ecole Collège</li> </ol> </li> <li>6. Périscolaire <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires</li> <li>b. Accueil périscolaire : présentation, organisation</li> </ol> </li> </ol> <p>Début du conseil : 18h00 Fin du conseil : 20h00</p>

## Rédaction du procès-verbal

### 1. Validation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal du conseil du 11 juin 2019 a été validé.

### 2. Délibération pour réunir les conseils des écoles d'Aigueperse et de St Igny de Vers

Les conseils d'école de Saint Igny et d'Aigueperse prennent la délibération à l'unanimité de se réunir en un seul conseil d'école pour l'année scolaire 2019-2020. La présidence de la réunion sera assurée par la directrice de l'école qui accueille la réunion.

### 3. Fonctionnement de l'école

#### a. Le fonctionnement, le rôle, et les modalités de délibération du conseil d'école

Il est composé des directrices, des maires de Saint Igny de Vers et d'Aigueperse ou de leurs représentants, de l'équipe éducative, des représentants des parents et des DDEN.

Il se réunit au moins deux fois dans l'année et obligatoirement dans les 15 jours suivant les élections.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis au moment de l'élaboration de projet d'école, fait des suggestions sur des points tels que les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens, l'hygiène scolaire, adopte le projet d'école, donne son accord pour les activités complémentaires éducatives, sportives, culturelles, est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire.

#### b. La présentation de l'équipe éducative

A Saint Igny de Vers, Mme Vanessa OCANA est l'enseignante de la classe de CP-CE1.

Marion Bernard est la directrice de l'école et l'enseignante de la classe de cycle 1 (TPS, PS, MS, GS), associée à mi-temps avec Katy Bourbon. Séverine Condemine est l'ATSEM de la classe maternelle.

A Aigueperse, Marjorie Pinto est l'enseignante de la classe de CE2 - CM1-CM2 et la directrice de l'école.

Pascale Fayard prépare les repas à la cantine.

Christelle Chapuis accompagne les enfants lors des trajets en car et les prend en charge durant le temps de midi pour les élèves qui restent à la cantine, elle est aussi présente toutes les après-midis à Aigueperse de 15h à 16h30 pour aider à la gestion de l'école. Sylvie Teluob aide à la cantine et à la surveillance pendant le temps de midi et la garderie de 17h à 18h les lundis, mardis, jeudis. Véronique Bouillot assure la garderie d'Aigueperse.

Une A.V.S. (Auxiliaire Vie Scolaire), Corinne Deschaux Blanc Forest est présente à Aigueperse.

#### c. Effectifs actuels des classes et prévision des effectifs pour 2020/2021

##### 2019 - 2020

2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	8	8	6	7	7	11	9	1

Classe 1 = 24 ; classe 2 = 14 ; classe 3 = 21

Total = 59 élèves (dont 2 TPS)

##### 2020 - 2021

2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
6	9	8	8	6	7	7	11	9

Classe 1 = 25 + 6 TPS ; classe 2 = 20 ; classe 3 = 20

Se pose la question de l'accueil des enfants ayant 2 ans à la rentrée scolaire (TPS). Le conseil d'école valide à l'unanimité l'inscription des enfants nés à partir de 2017 pour l'année scolaire 2020-21, soit seulement les élèves de Petite-Section.

Il est à noter que les CE2 resteront à Saint Igny afin d'équilibrer les effectifs et de constituer des classes de cycle.

Total = 65 élèves

#### d. Le règlement intérieur de l'école et la charte de la laïcité à l'école

Lecture et vote du règlement intérieur de l'école (en conformité avec le nouveau règlement départemental du Rhône). Il est demandé aux personnes d'être vigilantes quant à l'utilisation de la cigarette à proximité des enfants, en particulier aux abords des écoles et sous l'abri du transport en commun à Aigueperse.

Lecture de la charte de la laïcité.

Vous les trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant, merci de les lire et les signer.

#### e. Elections des délégués des parents d'élèves : résultats

	Titulaires	Suppléants
Cycle 1	DEJARDIN Anaïs (maman de Noémie) 06.50.47.63.20 <a href="mailto:dejardin.anais@live.fr">dejardin.anais@live.fr</a>	BESSON Sylvia (maman de Marceau et Agathe) 06.29.53.36.73 <a href="mailto:contact@allegorie-creative.com">contact@allegorie-creative.com</a>
Cycle 2	HENRIOT Melisande (maman de Marylou) 06.84.35.32.04 <a href="mailto:melinotte@laposte.net">melinotte@laposte.net</a>	LESPINASSE Carine (maman de Maxence) 06.99.23.75.46 <a href="mailto:Carine.lespinasse@orange.fr">Carine.lespinasse@orange.fr</a>
Cycle 3	BRUNET Nathalie (maman de Maïcky) 06 07 95 82 13 <a href="mailto:nathalie.brunet52@orange.fr">nathalie.brunet52@orange.fr</a>	CROZET Aurore (maman de Bastien et Camille) 06 87 86 66 54 <a href="mailto:crozet.aurore@yahoo.fr">crozet.aurore@yahoo.fr</a>

A Aigueperse, 30 parents votants sur 40 ont participé au vote pour cette élection.

A St Igny de Vers, 36 parents votants (dont un seul lors de l'ouverture du bureau de vote) sur 66 ont participé au vote pour cette élection.(4 bulletins nuls)

Il a été voté que pour l'année scolaire 2020-21 le vote aura lieu uniquement par correspondance.

Les représentants de parents d'élèves sont disponibles pour transmettre les éventuelles remarques ou questions concernant le fonctionnement de l'école.

#### f. Coopérative scolaire : fonctionnement, bilan financier

Les deux écoles sont affiliées à l'OCCE.

Pour St Igny :

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2018 au 31 août 2019			
CHARGES		PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	4 117,97	70700008 - Ventes de produits pour cession	5 119,00
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	10,50	70800008 - Produits des activités éducatives	0,00
61810008 - Charges des activités éducatives	3 115,92	74100008 - Subventions Etat, Collectivités	1 400,00
62810008 - Cotisations versées à l'OCCE	81,90	74200008 - Subventions d'associations	903,00
65000008 - Autres charges courantes	45,82	75000008 - Autres produits courants	0,00
67000008 - Charges exceptionnelles	0,00	75600008 - Participations volontaires de familles	146,00
68000008 - Achats de biens durables	0,00	76700008 - Intérêts perçus	0,00
		77000008 - Produits exceptionnels	35,00
<b>TOTAL DES CHARGES (A)</b>	<b>7 372,11</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (B)</b>	<b>7 603,00</b>
<b>Résultat de l'année 2018/2019 (B-A) (+/-) :</b> <b>230,89</b>			
Bilan simplifié au 31 août 2019			
ACTIF		PASSIF	
Soldes des comptes au 31/08			
512 Banque (1)	5 689,90	110 Report à nouveau au 01/09/2018 (égal à l'actif/passif au 31/08/2018)	5 459,01
514 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2018/2019	230,89
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 689,90</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 689,90</b>

Pour Aigueperse :

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2018 au 31 août 2019			
CHARGES		PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	144,94	70700008 - Ventes de produits pour cession	238,72
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	4,50	70800008 - Produits des activités éducatives	261,00
61810008 - Charges des activités éducatives	376,01	74100008 - Subventions Etat, Collectivités loc.	100,00
62810008 - Cotisations versées à l'OCCE	35,10	74200008 - Subventions d'associations	330,00
65000008 - Autres charges courantes	15,04	75000008 - Autres produits courants	0,00
67000008 - Charges exceptionnelles	8,64	75600008 - Participations volontaires des familles	12,00
68000008 - Achats de biens durables	0,00	76700008 - Intérêts perçus	0,00
		77000008 - Produits exceptionnels	8,64
<b>TOTAL DES CHARGES (A)</b>	<b>584,23</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (B)</b>	<b>950,36</b>
<b>Résultat de l'année 2018/2019 (B-A) (+/-) :</b> <b>366,13</b>			
Bilan simplifié au 31 août 2019			
ACTIF		PASSIF	
Soldes des comptes au 31/08			
512 Banque (1)	3 975,05	110 Report à nouveau au 01/09/2018 (égal à l'actif/passif au 31/08/2018)	3 721,60
514 Caisse en espèces (2)	112,88	Résultat de l'année 2018/2019	366,13
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 087,93</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 087,93</b>

Nous remercions les mairies et l'association des parents d'élèves, le Sou des écoles pour leurs subventions.

Les détails des comptes sont consultables sur rendez-vous dans les écoles.

#### 4. Hygiène et sécurité

##### a. Sécurité : présentation des différents dispositifs dans le cadre scolaire et périscolaire et retour sur les exercices de sécurité (incendie, PPMS attentat/intrusion)

Deux registres sont constitués dans les écoles : le registre incendie et le registre PPMS.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité prévoit un exercice de confinement ou de fuite en cas d'intrusion. A St Igny, cet exercice a lieu le 7 octobre après-midi et à Aigueperse, le 8 octobre.

L'accès au bâtiment reste aisé dans les deux écoles.

Les exercices se sont bien déroulés. Les élèves ont plutôt bien réagi. Ils se sont confinés sans excitation à Saint Igny. A

Aigueperse, les élèves ont encore à apprendre à respecter calme et silence pendant ce temps de confinement.

L'exercice incendie dans les deux écoles a eu lieu le 9 septembre sans incident particulier.

##### b. Alimentation à l'école (gâteaux d'anniversaire, pâtisserie)

Suite aux dernières directives ministérielles, les gâteaux faits-maison ne sont plus acceptés. En cycle 1, les gâteaux d'anniversaires seront réalisés en classe. Les activités de pâtisserie sont intégrées au programme scolaire et permettent de travailler des compétences en lecture et en numération. Les enseignantes se chargeront d'acheter les ingrédients en respectant la chaîne du froid et les normes d'hygiène. En cycle 2, les anniversaires seront fêtés avant chaque petites vacances et les familles seront sollicitées pour l'achat d'un gâteau sous vide et /ou d'une boisson. Quant au cycle 3, les anniversaires seront fêtés au fur et à mesure dans le cas où les familles souhaitent acheter un gâteau industriel (liste des ingrédients et date de péremption) et /ou une boisson.

##### c. Travaux : demandes, bilan

Les écoles remercient les mairies pour le financement de matériel informatique : dans le cadre du projet Ecoles Numériques Innovantes Rurales.

Dans la classe de cycle 2, des devis seront présentés avant le vote du budget communal pour l'achat de nouveaux bureaux et chaises.

A St Igny, le crépi de la cheminée au dessus du local de la chaufferie est à reprendre (plaques qui tombent lors d'épisodes de gel). Il est noté aussi une gouttière sur le toit du local à vélos. Sous le préau, un espace de rangement assorti d'une assise (type coffre de rangement) serait souhaitable.

A Aigueperse, il est demandé que le portail donnant sur la cour puisse être fermé à clé pour des raisons de sécurité. En effet, ce portail est régulièrement ouvert et ne peut être pour l'instant verrouillé.

Il est évoqué les travaux à venir à la sortie du bourg d'Aigueperse et les complications que cela entrainera pour le trajet du car scolaire entre les écoles de Saint Igny de Vers et d'Aigueperse. Les enseignantes demandent à la mairie d'Aigueperse de se positionner sur le parcours effectif et sur les horaires afin que les parents des enfants qui sont concernés sur le trajet soient informés et que les écoles puissent s'adapter en fonction du retard engendré par une éventuelle modification du parcours du transport scolaire.

## 5. Actions pédagogiques

### a. Projet d'école et de classes :

Axes du projet d'école	Projets
<b>Parcours maternelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le jeune enfant et sa famille dans son appropriation de son « métier » d'élève</li> <li>- Permettre à tous les élèves de progresser dans leurs compétences langagières et d'oser entrer en communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien entre le carnet de suivi des ateliers et le carnet de suivi des apprentissages</li> <li>- Appropriation de l'application sur tablette « photobilan » pour illustrer le Carnet de Suivi des Apprentissages (par l'enseignant et les élèves)</li> <li>- Participation à l'appel à projet « journée nationale de l'innovation » à Paris, 1<sup>er</sup> avril 2020 « Bonheur d'apprendre »</li> <li>- Lors des semaines de la maternelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ½ journée proposée aux parents en immersion en classe pour observer</li> <li>- 1 rencontre « Apéro-débat » pour présenter la participation de la classe au projet JNI à Paris ou sur un autre thème choisi par les parents</li> </ul> </li> <li>- Passer d'un cahier de vocabulaire collectif (cahier de Renard' Mots) à un outil individuel</li> </ul>
<b>Parcours de réussite scolaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la continuité des apprentissages et la cohérence verticale des enseignements de la maternelle au CM2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage du blog du RPI de primblog à un blog wordpress sur le serveur académique</li> <li>- Utilisation du matériel informatique dans le cadre de la production d'écrits avec parution du journal du RPI « La plus chouette des gazettes »</li> <li>- Création de classeur-outils progressifs en maîtrise de la langue (orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire)</li> </ul>
<b>Parcours citoyen et éco-citoyen</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des élèves citoyens, respectueux dans les différents espaces de l'école</li> <li>- Renforcer la liaison école-famille</li> </ul>	<p><b>Participation aux commémorations</b> dans chaque commune</p> <p><b>Collaboration entre le RPI et la maison de retraite La Boissière</b> (loto, carnaval, chasse aux œufs, jeux de société, participation à des spectacles...)</p> <p><b>Soutien à l'association « Handi'Chien »</b> Les écoles d'Aigueperse et de St Igny participent à une opération de sensibilisation au monde du "handicap" en collectant des bouchons en plastique pour l'association Handi'Chien. Cette association met à disposition des personnes handicapées des "chiens d'assistance". La visite de Farceur et de son maître n'a pas eu lieu ces deux dernières années car Farceur est parti à la retraite et le nouveau chien était encore en phase de dressage.</p> <p><b>Opération solidarité</b> Nous envisageons une action solidarité avec l'association Kauri en lien avec le projet de la circonscription « De l'élève citoyen d'aujourd'hui au citoyen de demain ». Les modalités ne sont pas encore définies.</p> <p><b>Conseil de vie des enfants du RPI</b> Il réunira toutes les classes chaque vendredi avant les vacances scolaires. Un compte-rendu sera rédigé à chaque conseil et sera consultable dans chaque classe.</p> <p><b>Le « Jardin »</b> Dans les deux écoles, nous continuerons à entretenir nos jardins. Le samedi 28 septembre, une équipe composée de parents, d'enfants et des maîtresses a débroussaillé le jardin de Saint Igny. Un grand merci.</p> <p><b>Rencontres avec les parents :</b> Permettre aux parents et aux enseignants d'échanger (moments formels et informels)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres au jardin</li> <li>- Marché de Noël</li> <li>- Semaines de la maternelle</li> <li>- Rencontre - Chorale</li> </ul>
<b>Parcours d'éducation artistique et culturelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le goût de la culture et la curiosité des élèves, favoriser les pratiques et l'acquisition de connaissances.</li> </ul>	<p><b>Projets autour du thème du moyen-âge</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un spectacle</li> <li>- Sorties scolaires pour visiter des sites historiques</li> <li>- Chorale des cycles 1 et 2 hebdomadaire à St Igny</li> <li>- Chorale avec la classe d'Aigueperse 5 fois par an</li> <li>- Etre des spectateurs actifs</li> </ul> <p><b>Construction d'un outil commun :</b> classeur culturel pour toutes les classes du RPI qui regroupe les <b>rencontres</b> : artistes, techniques, domaines, etc...</p>

### b. Projet numérique : ENIR

Dans le cadre du projet Ecoles Numériques Innovantes Rurales, les classes ont été dotées chacune de tablettes numériques. En maternelle, le vidéoprojecteur a été changé avec l'achat d'un ordinateur portable dédié.

Les enseignantes suivent une formation financée par l'Education Nationale afin de proposer un enseignement utilisant ces supports numériques de façon optimale.

Une soirée porte-ouverte sera organisée à l'école de Saint Igny le vendredi 7 février à 18h30 pour une démonstration ouverte à tous (parents, grands-parents, familles, habitants des communes...)

### **c. Evaluations : présentation**

En maternelle, le carnet de suivi des apprentissages sera transmis 2 fois dans l'année scolaire.

A partir du CP, les bulletins réalisés avec le LSU (livret scolaire unique) seront communiqués 2 fois dans l'année scolaire. Des rendez-vous individuels avec les parents sont programmés dans les trois classes.

Les résultats aux évaluations nationales CP/CE1 sont conformes aux observations faites en classe des réussites et des besoins des élèves. Elles ont été passées avec l'aide de M. Montmartin, coordonnateur du réseau rural de Monsols. Après analyse des résultats, il travaille avec certains élèves en particulier avec des CE1 en mathématiques pendant la période 2.

### **d. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**

L'activité pédagogique complémentaire est définie pour une période donnée avec un objectif ciblé de travail. Chaque élève est susceptible d'être concerné au cours de l'année, les parents des enfants concernés sont contactés pour avoir leur accord, déterminer le jour et la durée de l'aide et expliquer le projet pour leur enfant.

Horaires de l'aide personnalisée : A St Igny : Vanessa Ocana : les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15

Katy Bourbon : les jeudis de 16h30 à 17h30

A Aigueperse : Marjorie Pinto : les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30

### **e. Dispositifs d'aide (PPRE, PAP, RASED, Pôle Ressources...)**

Sur le RPI, plusieurs PPRE ont été construits pour aider des élèves en difficultés. Des élèves sont suivis par la MDPH et l'enseignante référente. Nous déplorons le manque de moyens accordés au Rased qui n'a pas les finances pour se déplacer dans nos communes rurales ainsi que l'absence de la psychologue de l'Education Nationale sur notre secteur.

### **f. Actions du Conseil Ecole Collège**

La liaison écoles-collège pour les CM2 se fera comme les années précédentes. Mr Joël Montmartin a été nommé sur le poste de coordonnateur du réseau rural de Monsols. Il interviendra dans les classes en fonction des besoins et des projets.

Différents projets communs aux écoles et au collège seront proposés aux élèves :

- visites du collège pour les CM: les CM2 viendront au collège le mardi 22 janvier ou le vendredi 24 janvier 2020. La deuxième venue se situe entre le 11 et le 15 mai 2020 (CM1 et CM2). Les jours n'ont pas été décidés cela dépendra des ressources disponibles en professeurs du collège et des écoles pour assurer l'encadrement des CM2 et des CM1.
- Un projet annuel permettant la liaison écoles/collège aura pour thème "les femmes": portraits de grandes femmes du monde, rallye lecture
- La classe de cycle 3 envisage de participer à la course solidaire (date non connue pour le moment). Nous avons demandé la participation des CE2 à cette course. Nous attendons une réponse à ce sujet.

## **6. Périscolaire**

### **a. Utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires scolaires**

Les locaux scolaires sont laissés en libre accès pour l'organisation des garderies.

### **b. Accueil périscolaire : présentation, organisation**

**Garderies gratuites** (financées par les mairies) :

Aigueperse : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 8h45 et de 16h30 à 17h

St Igny: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 8h35, de 11h45 à 12h et de 16h30 à 17h.

**Garderie payante à St Igny** : lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et mercredi de 8h30 à 12h (Inscription en mairie de Saint Igny)

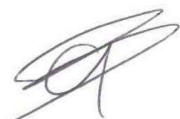
Cette garderie est encadrée par Sylvie Teluob et est ouverte à tous les élèves de maternelle et accessible si besoin aux collégiens.

Le mercredi matin, la garderie est assurée par Séverine Condemine de 9h à 12h avec un accueil possible des enfants à partir de 8h30. Une carte mise en vente par la Mairie comprend 30 h de garderie pour un coût de 60 €.

**Cantine scolaire** : une réunion a eu lieu entre la mairie, le personnel de cantine et le Sou des écoles le lundi 21 octobre. A la suite de cette réunion, la mairie de Saint Igny a demandé aux enseignants de réfléchir à un changement des horaires scolaires pour permettre la mise en place de deux services à la cantine. Il serait envisageable de revenir à des horaires antérieurs pour St Igny (8h30-11h30) sans incidence sur les transports scolaires entre les deux écoles. La question se pose de la surveillance et de l'occupation des enfants du premier service par une seule personne à la sortie du temps de repas en particulier pendant les périodes froides et pendant une heure de temps. Les enseignantes précisent qu'elles utilisent les salles de classe et leur salle de réunion pendant ce temps péri-scolaire. De plus, la salle de couchettes est déjà en place pour le début d'après midi et ne peut pas être utilisée. L'équipe enseignante déplore ne pas avoir été conviée à cette réunion puisque l'organisation de la cantine a des incidences sur le fonctionnement de l'école.

Directrice d'école  
Mme BERNARD Marion  
Date : 07/11/2019

Signature



Directrice d'école  
Mme PINTO Marjorie  
Date : 07/11/2019

Signature

